

LYON - VILLE REFUGE

DÉFENDRE, PROTÉGER LES DÉFENSEUR.E.S
DE L'ENVIRONNEMENT

PROGRAMME PILOTE



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS



1. LYON -VILLE REFUGE



En juillet 2021, la Ville de Lyon et l'association « Agir ensemble pour les droits humains » se sont unis pour bâtir un programme oeuvrant en faveur de la protection des défenseur.e.s des droits et de l'environnement.

Ce programme vise à accueillir, à Lyon, des **défenseur.e.s des droits et de l'environnement** exposé.e.s à un danger du fait de leur militantisme ou qui ont besoin d'un temps de répit en dehors de leur pays de résidence. Ce programme exprime le profond attachement de la Ville aux droits et libertés fondamentales et au respect du droit international de l'environnement. Le programme repose en outre sur l'expertise d'**Agir ensemble pour les droits humains** qui a créé en 1999 le premier Fonds d'urgence français dédié à la protection des défenseurs des droits humains en danger et a, depuis, accompagné plusieurs personnalités dans leur relocalisation en France.

Actuellement en phase pilote, ce nouveau programme sera mis en place dès **novembre 2021**.

1.1. RELOCALISATION TEMPORAIRE À LYON

Le programme offre une **relocalisation temporaire de 3 à 9 mois** à des défenseur.e.s de l'environnement, en priorité des femmes, en situation de danger dans leur pays ou qui ont besoin d'un temps de répit pour se ressourcer.

Cette relocalisation permet à celles et ceux qui en bénéficient de **poursuivre leur engagement en France**. Elle leur offre également l'opportunité de **renforcer leurs capacités**, notamment leurs réseaux mais aussi leurs connaissances et compétences (apprentissage du français, cours et conférences universitaires sur les thématiques idoines), et de **faire connaître leur lutte** en sensibilisant la population lyonnaise..

1.2. LYON : VILLE HUMANISTE

Lyon est la **3ème plus grande ville de France** avec 519 000 habitants et la 2ème plus grande métropole de France avec plus de 1,6 millions d'habitants.

La ville est **très bien desservie par les transports** et se situe à **moins de deux heures en train de Paris ou de Genève**. Elle est dotée d'un bon réseau de transport en commun incluant métro, tramway et bus. Par ailleurs, Lyon favorise le développement du vélo, et la ville dispose de 540 km de pistes cyclables et 350 stations de vélos en libre-service.

Lyon concentre quatre universités et plusieurs grandes écoles offrant de **nombreuses opportunités de formation et de rencontre**. **Capitale de la gastronomie française**, Lyon est aussi connu pour son intense activité culturelle et sportive. Enfin, vue comme une « ville de foi et de révolte », Lyon est, de par son histoire, très attachée aux valeurs humanistes.

2. MODALITES D'ACCUEIL DES DEFENSEUR.E.S

2.1. SERVICES INCLUS DANS LE PROGRAMME

Dans le cadre de leur relocalisation temporaire à Lyon, les défenseur.e.s accueilli.e.s bénéficieront des services suivants:

- **Accompagnement administratif** dans le processus migratoire (visa pour les relocalisations de moins de 3 ou 6 mois, titre de séjour pour les relocalisations de plus de 6 mois) ;
- **Accès possible à des formations universitaires** (droit, action humanitaire, etc.) grâce à des partenariats noués avec les écoles et universités locales ;
- **Accès à des cours de français** pour les DDH non-francophones ;
- **Accès gratuit à certains lieux de culture** gérés par la municipalité ;
- **Participation aux événements** organisés par Agir ensemble pour les droits humains;
- **Opportunité de sensibiliser et de communiquer sur son engagement** et de renforcer son réseau au niveau local lyonnais ;
- **Opportunité de renforcer son réseau aux niveaux national et international**, notamment par le biais de participation à des événements se déroulant à Paris (jusqu'à deux aller-retours vers Paris durant la relocalisation)

Agir ensemble pour les droits humains sera,

en tant qu'organisation hôte, à l'écoute et à la disposition des défenseures **tout au long de leur relocalisation.**

2.2. PRISE EN CHARGE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

Les frais suivants seront entièrement pris en charge :

- **Frais de migration** (visa, titre de séjour, coûts liés à l'émission en urgence d'un passeport), de voyage jusqu'à Lyon et de retour dans le pays d'origine ;
- **Frais liés au logement** : le.a défenseur.e bénéficiera d'un appartement meublé de 73m², situé en plein cœur du quartier historique de la ville. Le loyer et les frais relatifs à l'eau, électricité, le gaz sont pris en charge par le programme ;
- **Frais de subsistance** (nourriture, communication, vêtement...);
- **Frais de transports locaux** (abonnement au réseau de transport en commun TCL) ;
- **Frais de transports nationaux** (dans la limite de deux aller-retours en TGV vers Paris pour participer à des événements et renforcer son réseau) ;
- **Frais médicaux et psychologiques** durant le séjour le cas échéant ;
- **Frais de garde et/ou éducation** des enfants en cas de relocalisation en famille.

3. COMMENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME

3.1. BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

Pour cette phase pilote du programme, les **femmes défenseuses de l'environnement seront prioritaires**. Ces femmes peuvent être accompagnées, le cas échéant, de leurs enfants.

La Ville de Lyon est engagée en faveur de l'égalité des genres depuis plus de 10 ans et a obtenu le « Label Diversité » en 2010 en raison de son action dans la lutte contre les discriminations et la promotion des droits des femmes. En s'associant à ce nouveau programme la ville entend élargir à l'international son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et son soutien aux femmes victimes de violences. En outre, les **défenseur.e.s de l'environnement sont aujourd'hui les activistes les plus durement frappés par la répression** dans le monde. En s'associant au programme « Lyon Ville refuge des défenseur.e.s de l'environnement », la municipalité souhaite dénoncer cet état de fait, d'autant plus fort qu'elle a élu à sa tête un maire écologiste en 2020.

Les défenseur.e.s souhaitant bénéficier du programme devront remplir les critères suivants :

- Être un.e «Défenseur.e des droits humains» et être reconnu.e comme tel.le par ses pairs, locaux, nationaux et/ou internationaux ;
- Être en danger OU avoir besoin de s'éloigner temporairement de son pays de résidence afin de bénéficier d'un temps de répit loin de son environnement de lutte ;

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction judiciaire de quitter le pays d'origine ;
- Avoir un passeport en cours de validité (6 mois de validité) ;
- Manifester la volonté de retourner dans son pays d'origine à l'issue de la période de relocalisation ;
- Manifester la volonté d'apprendre le français (si non francophone, sauf en cas de relocalisation inférieure ou égale à 3 mois) ;
- Être en capacité de tenir une conversation en anglais, espagnol, portugais, allemand... (si non francophone) ;
- Manifester la volonté de communiquer sur son engagement, de sensibiliser à sa cause;
- Manifester la volonté de renforcer ses capacités en tant que DDH (réseaux, compétences, connaissances).

3.2. PROCEDURE

Si vous êtes intéressé.e par le programme, nous vous prions de bien vouloir demander le formulaire à urgence@aedh.org et le renvoyer dûment compléter **avant le 7 octobre 2021**.

Une réponse vous sera donnée sous 8 jours. Si vous êtes pré-sélectionnés, vous serez contacté.e pour un entretien avec l'équipe d'Agir ensemble dans les semaines suivantes.

La décision finale sera donnée en Octobre 2021 pour une relocalisation temporaire débutant en novembre.